

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 2 FEVRIER 2023

N° 2023-03-06

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 47
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 71 Exprimées par pouvoirs : 82 Total (mini 132) : 153
Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, David BUISSON, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

40 représentants des communes, commune associée et villes- portés (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC suppléant, Janine AMAR, Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Coralie BIOUSSE, Éric BOLLARD suppléant, Pierre BONNET suppléant, Marc BOMPARD, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles

CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Robert GLEIZE suppléant, Christian GODART, Alain LABROT, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Didier ROBERT, Yannis ROCHAS, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Géraldine SAVIGNAT, Jean SCHÜLER suppléant, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Adriano TAVERNA

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jeannie DENIEAULT à André AUBERIC, Claude AURIAS et Sylvie PEROT à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND (Savournon et CCSB) à Philippe CAHN, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Pierre-Yves BOCHATON et Jennifer NORIS à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Kévin QUEYREL et Agnès ROSSI à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Gérard BICHON à Rosy FERRIGNO, Jean-Paul MAZEL à Anne GENTIL, Magali PRUNSTER et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Chantal EYMELOUD et Marlène MOURIER à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Florent ARMAND et Jean-Claude ILLY à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Muriel BREDY et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE, Laurent CHAREYRE et Jean-Noël PASERO à Frédéric ROUX, Hélène BRETTON et Gérard TENOUX à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc et CCDB) à Lionel TARDY.

Délégués excusés

Claude BAS, Sébastien BERNARD, Véronique CHAUVET, Pascal CIRER-METHEL, Lamia CONTRUCCI, Viviane COURBET, Sébastien DUPOUX, Annie FEUILLAS, Marie FLOQUET, Eliane GAUTHIER, Laurence GIRARD, Claudine GOURDON, Annkatrin JEPSEN, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Fabien LIMONTA, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques

MONPEYSSSEN, Martine PECH-RABASSE, Roland PEYRON, Pierre REYNAUD, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Olivier SALIN, Caroline YAFFEE.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Patricia BILCOQ suppléante.

Et en visio conférence : Gérard BICHON, Adrien GAUTIER

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification de la délibération 2016-01-10 portant transfert du personnel du SMBP au PnrBp : ouverture de la possibilité de recruter des contractuels sur les emplois permanents

Rapport :

La Présidente expose,

Suite à la création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, une délibération avait été prise afin de permettre le transfert du personnel du SMBP au PnrBp.

Certains postes permanents sont désormais vacants.

La Présidente propose de modifier la délibération n° 2016-01-10 du Comité Syndical du 15/03/2016 afin de permettre le recrutement de contractuels sur ces emplois permanents le cas échéant.

Délibération

- ◆ **Vu** le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8 ;
- ◆ **Vu** la délibération n°2016-01-10 du Comité Syndical du 15/03/2016 ouvrant 9 emplois permanents afin de permettre le transfert de personnel suite à la création du PnrBp ;
- ◆ **Considérant** que ces emplois ont vocation à être pourvus dès lors qu'ils seraient vacants ;

Après en avoir délibéré, par 149 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le Comité Syndical

- **Décide** que si les emplois permanents créés par délibération n°2016-01-10 ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les missions pourront être exercées par des agents non titulaires dans les conditions de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;
- **Dit** que les rémunérations seront au plus afférentes aux indices bruts terminaux des grades de chacun des emplois ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de Gestion, à les pourvoir et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

